

# Le Défi du Lion

## INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate en Solo et en Duo

Organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Une compétition inscrite au Championnat habitable duo Occitanie 2025

Grade 5A

Du 31/10/2025 au 2/11/2025

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure une disqualification.*

### 1 Règles

L'épreuve est régie par :

- 1.1 **les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.2025/2028**
- 1.2 **la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)** quand elle remplace les RCV du chapitre 2, pour la navigation nocturne entre les heures légales du coucher et du lever du soleil
- 1.3 **les règles de la jauge OSIRIS**
- 1.4 **les règles du championnat d'Occitanie Duo 2025**
- 1.5 **L'annexe T, pénalité post course (PPC) et conciliation s'appliquera**

### 2 Instructions de course

- 2.1 Les IC sont disponibles à partir du 01/10/2025 en version électronique à l'adresse suivante [sngRPC.com/defi-du-lion/](http://sngRPC.com/defi-du-lion/)  
**Il n'y aura pas de diffusion papier des IC**
- 2.2 **Toute modification aux IC** sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3 Communications

- Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse : [sngRPC.com/defi-du-lion/](http://sngRPC.com/defi-du-lion/)
- 3.1 Les avis aux concurrents seront aussi affichés sur le tableau d'information dont l'emplacement est devant le club.
  - 3.2 Le PC course est situé au club
  - 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 8 (dégagement 72 si nécessaire)  
Le comité de course peut être joint pendant toute l'épreuve au 06.61.72.10.40  
**Les concurrents doivent être en veille VHF et si possible AIS allumé pendant toute l'épreuve**  
[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

- 4 Code de conduite (DP) (NP)**  
Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 5 Signaux à terre**
- 5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club
- 5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 6 Programme**
- 6.1** Confirmation d'inscription avant le 29/10/2025 à 17 heures
- 6.2 Jours de course :**  
Vendredi 31/10/2025 1 à 4 courses  
Samedi 01/11/2025 1 à 4 courses  
Dimanche 02/11/2025 1 à 4 courses
- 6.3** L'heure du premier signal d'avertissement sera à 10h30  
Un briefing aura lieu tous les jours à 9 h à la SNGRPC  
Ce programme pourra être modifié en fonction des données météorologiques, et des heures de retour à terre de la veille, toutes les informations seront diffusées par voies de publication habituelles
- 7 Pavillon de classe**  
Le pavillon de classe fourni par l'organisation sera :  
Une flamme rose pour le groupe solo  
Une flamme jaune pour le groupe Duo 1  
Une flamme bleue pour le groupe Duo 2  
La limite entre les groupes Duo 1 et 2 sera fixée en fonction des inscriptions et diffusée au plus tard le vendredi 31 à 9 heures
- 8 Zone de course**  
L'Annexe 1 décrit la zone de course de l'épreuve.
- 9 Parcours**
- 9.1** Ils seront préférentiellement de type parcours côtiers avec arrivée possible de nuit et si nécessaire de type construits au vent / sous le vent
- 9.2** L'annexe 3 décrit de manière non exhaustive **quelques exemples** de parcours côtiers envisageables. Le comité de course décrira chaque matin au moment du briefing, le ou les parcours envisagés pour la journée.  
**Les annexes 1 et 2 définissent la zone de course et les positions des bouées et marques potentiellement utilisables pour les parcours côtiers.**  
(DP) Pour les parcours côtiers, les concurrents devront garder à disposition du comité de course leur trace électronique de parcours **ou** noter leurs heures de passage aux différentes marques ainsi que la proximité de leurs proches concurrents.
- Le « grand côtier ou grande course » qui compte double pour le classement correspond au plus grand parcours côtier lancé de plus de 20 mn durant toute la durée de l'épreuve. Celui-ci pourra faire plus de 50 milles nautiques ou durer plus de 12 heures, avec application de l'article C.10.4.2.2. du guide OSIRIS (autorisation du 3<sup>ème</sup> spinnaker) Les informations à ce sujet seront données au briefing du jour.**
- 9.3** **Au plus tard au signal d'avertissement**, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.4** Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 9.5 Pointage officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une marque (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le pavillon des séries concernées et le 2<sup>ème</sup> Substitut (Ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une marque l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

## 10 Marques de parcours

### 10.1 Voir annexe 2 descriptions des marques des parcours côtiers

### 10.2 Voir annexe 3 descriptions des marques des parcours construits

### 10.3 10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11 Obstacles

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones interdites à la navigation, dont les parcs conchylicoles, La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (Banc des Porquières) délimitée par les bouées A, 1 et 2 Zone réglementée n° 2 délimitée par une ligne joignant les points 1, A et 2 suivants :

Point 1 : 43° 30,598' N - 003° 58,116' E

Point A : 43° 30,770' N - 003° 58,003' E

Point 2 : 43° 30,851' N - 003° 58,256' E

Les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs

## 12 Départ

### 12.1 Sauf information contraire donnée au briefing la zone de rassemblement départ pour toutes les courses sera située dans le cap 300 ° de la sortie du port de Port Camargue à une distance de 1.5 mille. Position géographique approximative : 43° 32,00' N et 4° 5,5' E

### 12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord]

### 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

### 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13 Changement de bord

Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

### a) Lors d'un parcours construit :

Un changement de parcours sera annoncé par un bateau comité arborant un pavillon C, avec signaux sonores répétitifs et affichage d'un nouveau cap ou d'une indication + ou -, avec vert pour tribord et rouge pour bâbord

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine

En cas de changement de parcours sur un parcours construit la marque 2 (dog-leg) sera remouillée.

### b) Lors d'un parcours côtier :

L'envoi du pavillon C et signaux sonores répétitifs à une marque signifie

« Rejoignez directement la ligne d'arrivée ». Ceci modifie « signaux de course »

## 14 Arrivée

- 14.1 La ligne d'arrivée des parcours construits sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcouru de la marque d'arrivée. (Voir schéma dans l'annexe 3)
- 14.2 La ligne d'arrivée des petits parcours côtiers (N° 3 à 10) sera délimitée par la bouée Départ et le bateau comité porteur du pavillon bleu d'arrivée
- 14.3 La ligne d'arrivée des grands parcours côtiers (N° 11 à 14) sera délimitée par la Bouée Cardinale Nord PC et le bateau comité mouillé à proximité, porteur du pavillon bleu d'arrivée et la nuit d'un feu à éclats de couleur orange
- 14.4 (DP) A chaque franchissement de ligne d'arrivée les concurrents devront si possible noter leur heure d'arrivée et la proximité de leurs proches concurrents.
- 14.5 Pour le grand parcours côtier les concurrents devront en outre se signaler au comité de course par VHF environ 30 minutes avant leur arrivée

## 15 Système de pénalité

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 Un concurrent acceptant une pénalité post course (PPC) selon l'annexe T, pour une infraction reconnue à une règle du chapitre 2 ou sur la règle 31 et non réparée selon la RCV 44.1, verra son score d'arrivée majoré de 30 % du nombre des inscrits, sans pouvoir dépasser le score de DSQ.

## 16 Temps limites

- 16.1 Pour chaque parcours construit l'heure limite pour finir sera de 30 minutes après l'arrivée du troisième concurrent de chaque groupe
- 16.2 Pour chaque petit parcours côtier de moins de 20 mn la limite pour finir sera de 1 heure après l'arrivée du troisième concurrent de chaque groupe.
- 16.3 Pour les grands parcours côtiers de plus de 20 mn l'heure limite d'arrivée sera indiquée par VHF dès que possible.
- 16.4 L'application des temps limites et la fermeture de la ligne d'arrivée sont laissées à l'appréciation du comité de course tenant compte du lancement ou non d'une course à suivre et/ou d'une contrainte à terre de l'organisateur de l'épreuve, sous réserve d'en faire l'annonce par VHF avant l'expiration du temps limite indiqué ci-dessus.  
L'application ou non de ce temps limite ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation ou demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62.1(a)).  
Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau de son groupe qui a fini plus un point. (Modification des règles 35, A5.1, A5.2 et A10)

## 17 Demandes d'instruction

- 17.1 **Le temps limite de réclamation est de 60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information et sur le groupe WhatsApp coureurs .
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club et téléchargeables sur le site [www.sngrpc.com/defi-du-lion/](http://www.sngrpc.com/defi-du-lion/)  
Ils pourront être déposés en ligne à l'adresse [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com), l'heure d'envoi sera considérée comme l'heure de dépôt de la réclamation
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 L'étude de la pénalité post course et de la conciliation se tiendra en présence des intéressés par le conciliateur dès le retour à terre et jusqu'à l'ouverture des procédures de réclamation.

- 18 Classement**
- 18.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées**
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- d) Chaque course, parcours côtier ou construit sera **affectée d'un coefficient 1. La plus grande course comptera pour deux courses avec possibilité de retrait.**
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait** selon le système de temps sur distance pour les parcours côtiers et de temps sur temps pour les parcours construits avec application du CVL.
- 18.4 Le classement sera établi pour :**
- Le groupe 1 Duo** (flamme jaune)  
**Le groupe 2 Duo** (flamme bleue)  
**Le groupe Solo** (flamme rose)
- En fonction du nombre de participants le classement pourra regrouper tous les concurrents. L'organisateur pourra faire remonter à la FFV le classement tous groupes confondus.
- 19 [DP] Règles de sécurité**
- 19.1** L'émargement départ de la première course du jour se fera au briefing, un concurrent absent au briefing sera considéré non partant sauf contact ultérieur par VHF ou téléphone avant le signal d'avertissement
- 19.2** L'émargement arrivée se fera par le comité de course sur la ligne d'arrivée, les concurrents doivent rentrer au port dès la ligne d'arrivée de la dernière course du jour franchie ou informer par VHF ou téléphone le comité de course d'une destination différente
- 19.3** Un bateau qui abandonne une course ou qui **ne prendra pas le départ** de la course suivante doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone
- 19.4** Tout voilier inscrit doit être obligatoirement en veille VHF et si possible AIS activé.
- 19.5** Il est interdit de naviguer avec son ancre de mouillage positionnée sur le davier.
- 20 Remplacement de concurrent et d'équipement**
- 20.1** [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2** [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21 Contrôle de jauge et de sécurité [DP]**
- 21.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat OSIRIS valide.
- 21.2** Chaque skipper s'engage en signant la fiche d'auto contrôle de l'équipement
- 21.3** Les bateaux peuvent en outre être contrôlés à tout moment avant ou pendant l'épreuve. (RCV) 78.1
- 21.4** L'équipement obligatoire est celui de la Division 240 pour la navigation semi hauturière.
- 22 Bateaux officiels**
- Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SNGRPC
- 23 Accompagnateurs (sans objet)**
- 24 Détritus**
- [DP] aucun détritrus ne doit être rejeté à la mer
- 25 Emplacements au port**
- [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée.

**26 Sortie de l'eau (sans objet)**

**27 Equipement de plongée et housse sous-marine (sans objet)**

**28 Prix**

Les prix seront distribués à la discrétion de l'organisation

**29 Etablissement des risques**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**30 Informations complémentaires**

Pour plus d'informations, contacter la secrétaire du club du mercredi au samedi :

**Corinne au 04.66.53.29.47**

**Arbitres désignés :**

**Président du Comité de course : Alain GOUJON**

**Comité de course adjoint : Michel CHADELAS**

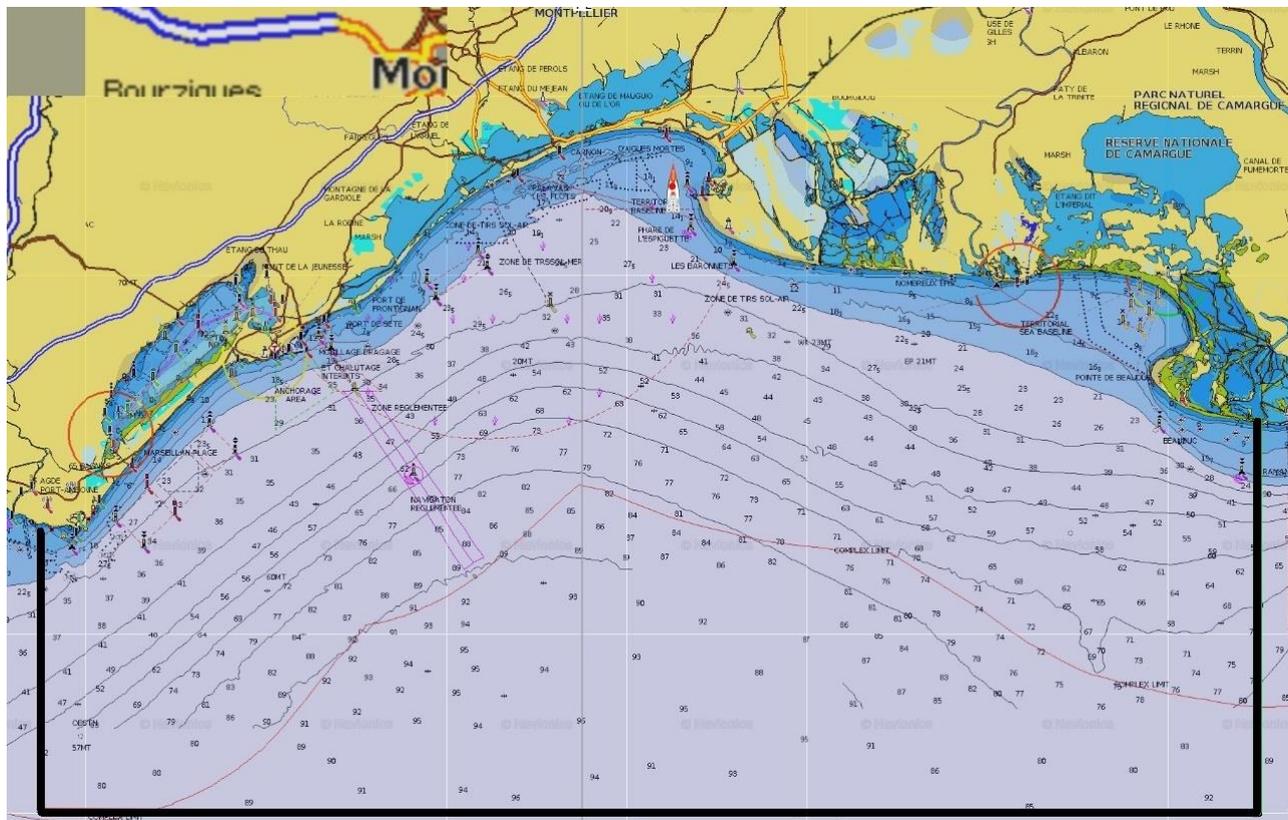
**Comité de course adjoint : Denis REYNAUD**

**Président du Jury : Jean Louis SAUDRAIS**

# ANNEXE 1

## ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée à l'Ouest par la bouée SUD BRESCOU à l'Est par la bouée cardinale SUD FARAMAN (navigation semi-hauturière)



## ANNEXE 2

### POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS :

**DEPART : fluo orange**

**DEGAGEMENT : jaune**

**PARCOURS : rouge, bouées cardinales ou marques spéciales, marques eaux saines (Voir ci-dessous)**

**ARRIVEE : 1) Entre la Bouée Cardinal Nord PC et le bateau comité mouillé à proximité pour les grands parcours côtiers.(parcours n°10/11/12/13/14)**

**2) Entre la bouée Fluo orange ayant servi de bouée départ et le bateau comité mouillé à proximité pour les petits parcours (parcours n° 3/4/5/6/7/8/9)**

**Les bouées cardinales quand elles ne sont pas intégrées à un parcours ne sont pas marques de parcours**

<b>PC</b> (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge <b>43°31,4' N – 4°06,4' E</b>
<b>GM</b> (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge <b>43°32,95' N – 4°04,8' E</b>
<b>GT</b> (Bouée grand travers)	Bouée rouge <b>43°33' N – 4°02,5 E</b>
<b>SA</b> (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge <b>43°32,5' N – 4°06,7' E</b>
<b>CARDINALE Nord PC</b>	marque cardinale <b>43°31,194' N – 4° 06,77' E</b>
<b>BA –</b> (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes)	Bouée rouge <b>43°31,12' N – 04°04,6' E</b>
<b>CARDINALE ESPIGUETTE</b>	marque cardinale <b>43°29,2' N – et 4°06,3' E</b>
<b>CARDINALE BARONNETS</b>	marque cardinale <b>43°27,6' N – 4°08,8' E</b>
<b>BOUEE SPECIALE HOULOGAPHE</b>	Marque spéciale <b>43°24,773 N – 4°9,759 E</b>
<b>EMISSAIRE de Montpellier S</b>	marque spéciale <b>43°25,86' N – 3°58,11' E</b>
<b>EMISSAIRE de Montpellier N</b>	marque spéciale <b>43°26,3' N – 3°57,8' E</b>
<b>EMISSAIRE de Montpellier W</b>	marque spéciale <b>43°26' N – 3°57,76' E</b>
<b>ZONE CONCHYLICOLE W</b>	marque cardinale <b>43°26,8' N – 3°50,9' E</b>
<b>ZONE CONCHYLICOLE S</b>	marque cardinale <b>43°26,1' N – 3°51,4' E</b>
<b>ZONE CONCHYLICOLE E</b>	marque cardinale <b>43°27,5' N – 3°54,5' E</b>
<b>ZONE CONCHYLICOLE N</b>	marque cardinale <b>43°28,1' N – 3°53,9' E</b>
<b>BAN DES PORQUIERES A</b>	marque spéciale <b>43°30,77' N – 3°58,0' E</b>
<b>BAN DES PORQUIERES B</b>	marque spéciale <b>43°30,97 N – 3°58,63' E</b>
<b>BAN DES PORQUIERES C</b>	marque spéciale <b>43°30 ,6' N – 3°59,15' E</b>
<b>BAN DES PORQUIERES D</b>	marque spéciale <b>43°30,32' N – 3°58,296' E</b>
<b>BOUEE CARDINALE BEAUDUC</b>	marque cardinale <b>43°21,96' N – et 4°31,7' E</b>
<b>BOUEE CARDINALE FARAMAN</b>	marque cardinale <b>43°18,62' N – et 4°38,64' E</b>
<b>MARQUE EAUX SAINES SETE</b>	marque spéciale <b>43°18,64' N – 3°50,08' E</b>
<b>BOUEE CARDINALE BRESOU</b>	marque cardinale <b>43°15,5' N – et 3°30,1' E</b>
<b>PARC MARSEILLAN N</b>	marque cardinale <b>43°20,76' N – 3°38,21' E</b>
<b>PARC MARSEILLAN S</b>	marque cardinale <b>43°15,57' N – 3°34,36' E</b>
<b>PARC MARSEILLAN W</b>	marque cardinale <b>43°16,7' N – 3°32,71' E</b>
<b>PARC MARSEILLAN E</b>	marque cardinale <b>43°19,59' N – 3°39,69' E</b>

## ANNEXE 3

### PARCOURS CONSTRUITS

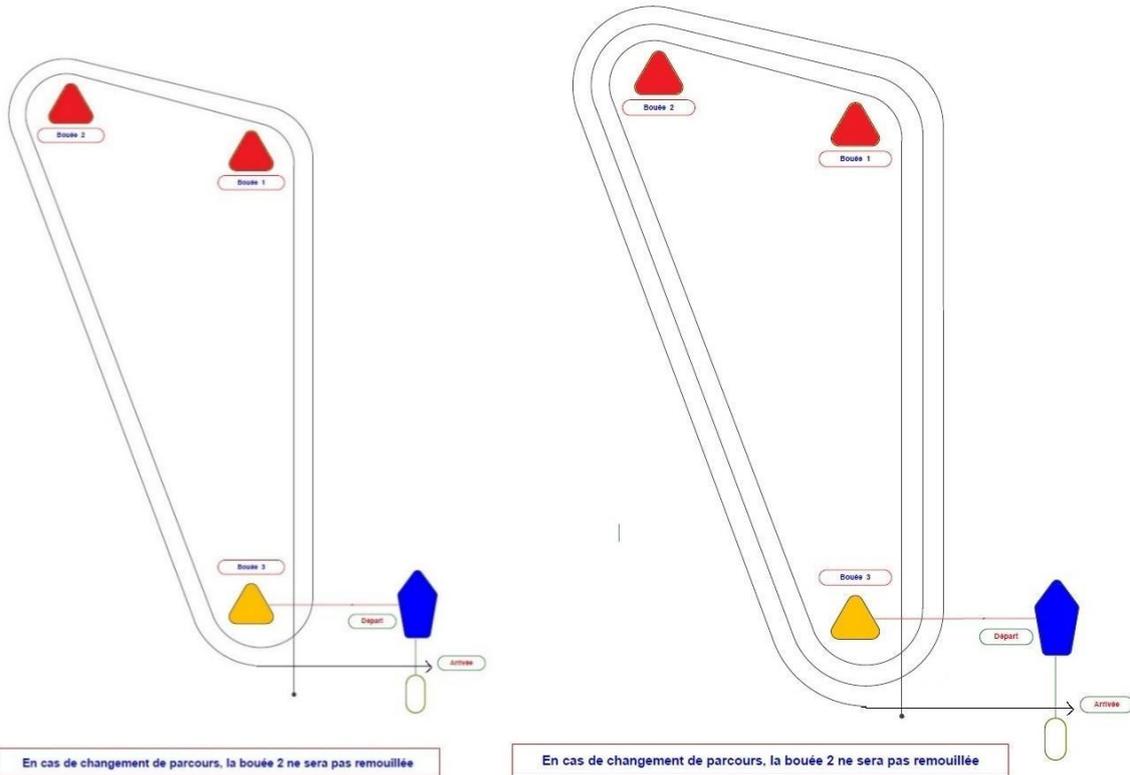
**DEPART** : fluo orange

**PARCOURS** ; rouge

**CHANGEMENT DE PARCOURS** : jaune

En cas de changement de parcours la marque 2 (dog leg) sera remouillée

**ARRIVEE** : blanche



#### Parcours 1

Départ- 1-2-3-1-2-3-arrivée

#### Parcours 2

Départ-1-2-3-1-2-3-1-2-3-arrivée

## **ANNEXES 4**

### **PARCOURS COTIERS**

L'information tribord ou bâbord signifie que la marque est à laisser ou à contourner sur tribord ou sur bâbord. (Voir RCV Définitions, Effectuer le parcours)

**PARCOURS 3 : Dep -) Dgt -) SA bâbord -) GM bâbord -) BA bâbord -) AR sur bouée départ (5.6 milles)**

**PARCOURS 4 : Dep -) Dgt -) SA tribord -) PC tribord -) BA tribord -) GM tribord -) AR sur bouée départ (6.4 milles)**

**PARCOURS 5 : Dep -) Dgt -) Ban des porquières tribord -) AR sur bouée départ (11.8 milles)**

**PARCOURS 6 : Dep -) Dgt -) GT tribord -) PC tribord -) AR sur bouée départ (6.9 milles)**

**PARCOURS 7 : Dep -) Dgt -) BA bâbord -) ESP bâbord -) PC tribord -) SA bâbord -) Arrivée sur bouée départ (8 milles)**

**PARCOURS 8 : Dep -) Dgt -) PC bâbord -) ESP tribord -) GM tribord -) AR sur bouée départ (8.2 milles)**

**PARCOURS 9 : Dep -) Dgt -) Emissaires de Montpellier à tribord -) AR sur bouée départ (17.3 milles)**

**PARCOURS 10 : Dep -) Dgt -) Les Conchylicoles à tribord -) Arrivée sur Cardinale Nord PC (24.8 milles)**

**PARCOURS 11 : Dep -) Dgt -) PC bâbord -) ESP bâbord -) les Baronnets tribord -) Les émissaires de Montpellier tribord -) Les conchylicoles tribord -) Arrivée sur Cardinale Nord PC (31.3 milles)**

**PARCOURS 12 : Dep -) Dgt -) PC bâbord -) ESP bâbord -) Les baronnets tribord -) les conchylicoles bâbord -) Emissaires de Montpellier à bâbord -) Arrivée Cardinale Nord de PC (33 milles)**

**PARCOURS 13 ; Dep -) Dgt -) PC bâbord -) Esp bâbord -) les baronnets à tribord -) les émissaires à bâbord -) la marque eaux saines de Sète tribord -) Arrivée sur la cardinale Nord PC (41 milles)**

**PARCOURS 14 : Défini au briefing**